

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 421

Rubrik: Dans les kiosques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Au secours des adversaires de la solution des délais

Avortement. Je le dis tout de go : je n'ai pas trouvé de prise de position *contre* la solution des délais, *pour* le respect de la vie, qui témoigne de toute la fermeté désirable.

Et c'est pourquoi je crois bien faire en recopiant les lignes qui suivent, étrangères à toutes compromission :

« Une femme, une vierge violée, peut-elle résister au risque d'empêcher sa fécondation ?

» Evidemment, une femme, une fille peut résister de toutes ses forces à l'agresseur qui tente d'abuser d'elle; c'est son droit et même presque toujours son devoir. Cependant, lorsque malgré tous ses efforts l'agresseur a réussi à s'introduire dans son sein, je ne crois pas qu'elle puisse continuer sa résistance au risque d'empêcher sa fécondation. Elle est alors complètement violée et toute résistance ultérieure n'aurait d'autre résultat que d'outrager la nature en déterminant une double masturbation. L'union sexuelle produit entre l'homme et la femme comme une soudure naturelle qui ne doit pas être rompue contre nature, c'est-à-dire avant qu'elle ait atteint le but pour lequel la nature l'a instituée. D'où il suit que tout acte qui tendrait à rompre avant l'heure cette soudure naturelle serait un acte contre nature et par suite gravement peccamineux. » (J. du Valdor, *Les Signes de la fin d'un monde*, 1893.)

Je ne crois pas forcer la pensée de l'auteur en disant qu'*a fortiori*, l'avortement lui aussi doit être considéré comme peccamineux.

Du péché à l'enfer

Or, les suites du péché, on l'oublie parfois, c'est l'enfer. Mais à ce propos, un autre texte :

« Nous ne savons pas définitivement où l'enfer est placé; mais s'il a plu à Dieu de le mettre dans le sein de la terre, l'espace n'y manquera pas; et il

ne faut pas supposer pour cela aucun miracle. Il résulte de ce que nous avons dit plus haut qu'un cube de quatre milles d'Italie, d'une lieue d'Allemagne, suffit pour contenir les corps de tous les hommes. Le cube des pieds contenus dans cet espace est 160 000 000 000 000 000; en donnant dix pieds cubiques à chaque corps, il y aura place pour 16 000 000 000 000 000; par conséquent 200 000 000 000 n'y seront pas fort à l'étroit. » (Abbé Flexier de Réval, *Catéchisme philosophique*, 1773.)

DANS LES KIOSQUES

Rey et Nader

Les noms de Rey et de Nader ont été abondamment cités dans la presse alémanique ces dernières semaines. Tous deux ont bousculé des tabous et ils ont été en général critiqués parce qu'ils ne s'intégraient pas aux habitudes helvétiques.

Nader a parlé trois fois dans le cadre de réunions organisées par l'Institut Gottlieb Duttweiler. Lors d'une séance-débat, il était en face de représentants des consommateurs allemands et suisses. Sa manière d'envisager la création d'une classe de consommateurs opposée aux producteurs a choqué pas mal de participants : il y a peu de points communs entre la politique des petits pas et des ententes de cas en cas, conçue classiquement pour réaliser des progrès peu spectaculaires (mais réels) et celle des dénonciations violentes (pas toujours suivies de résultats effectifs) !

Des Etats-Unis à l'Europe

En bref, une partie des commentateurs ont constaté que ce qui est courant aux Etats-Unis n'est pas nécessairement adaptable sans autre en Europe. « TAT » et « Basler Zeitung » ont marqué de la compréhension pour les méthodes spectaculaires de Nader.

Quant à Rey, sa manière d'acheter puis de re-

Parlons sérieusement :

Je ne doute pas que les arguments des adversaires de la solution des délais soient graves. Je ne doute pas non plus que leur respect de la vie soit sincère. Ils me convaincront mieux lorsqu'ils prendront aussi position *contre* la peine de mort (même chez nous, puisque même chez nous, il se trouve des fous assez fous pour vouloir la réintroduire) et *pour* un statut en faveur des objecteurs de conscience. Il ne me semble pas que ce soit le cas jusqu'ici.

J. C.

vendre Bally n'a pas fini de troubler la quiétude du capitalisme suisse. Une revue financière zurichoise estime qu'il faudrait d'autres Rey en Suisse alors que « NZZ » est d'avis qu'on peut se passer de nouveaux Rey en sous-entendant que leur multiplication pourrait aboutir à la destruction de l'économie de marché par ses propres partisans.

Des gains sans impôt

En fait, si les révélations de « TAT » (16.9) se révèlent exactes, Werner K. Rey a trouvé le moyen de réaliser un gain de 27 millions sur la vente de ses actions Bally et il ne payera pas d'impôt sur ces gains parce qu'il a utilisé les moyens légaux adéquats qui lui permettront de ne pas être frappé par le fisc.

Après l'histoire, révélée par « Blick », des millionnaires zurichoises qui ne paient pas d'impôt sur le revenu, on ne s'étonnera pas que la « presse à sensation » dérange pas mal de monde dans « l'establishment » indigène. Et pourtant, le confidentialisme helvétique n'est pas prêt de disparaître.

— « Thurgauer AZ » a l'habitude de rappeler quelques événements et faits d'il y a cinquante ans. C'est ainsi qu'il citait ces jours un article du « Droit du Peuple », le quotidien socialiste qui a paru à Lausanne jusqu'en 1939, annonçant qu'un abonnement à l'essai avait été envoyé à un instituteur de la banlieue de Lausanne. Celui-ci avait

alors demandé qu'on cesse de lui envoyer le journal socialiste, pour lui éviter d'être repéré comme un sympathisant du parti socialiste; son système : acheter le « Droit du Peuple » quand il se rendait à Lausanne, mais rester abonné à « La Revue » (ancien titre de la « NRL »), pour ne pas avoir d'ennuis.

A noter que ces jours dans des annonces communes, la « NRL » et la « Gazette de Lausanne » se déclarent « Deux partenaires d'opinion qui soutiennent depuis fort longtemps le libéralisme économique ».

Réapparition de Meienberg

— Dans le magazine de la « Basler Zeitung », deux pages entières consacrées à une longue con-

versation entre le journaliste Niklaus Meienberg et le philosophe allemand Ernst Bloch et sa femme.

Dans le même magazine, une note de lecture qui permet de prendre le pouls des journaux publiés par des femmes en Allemagne fédérale : « Courage », qui paraît depuis un an à Berlin atteint aujourd'hui un tirage de près de 60 000 exemplaires, malgré un ton qui le rend surtout accessible à des « femmes en lutte »; « Emma », publié par Alice Schwarzer sur une trajectoire délibérément populaire poursuit sa fulgurante progression, atteignant actuellement les 260 000 exemplaires. — Dans le magazine du « Tages Anzeiger », une somme sur la vidéo due à Martin Schaub.

Les jours oubliés

Pour tenter de restituer l'actualité de l'été et de fixer quelques points de repère à la rentrée des vacances, après les dates marquantes du mois de juillet (DP 418), voici une sélection de quelques événements du mois d'août que l'hebdomadaire « Zeitdienst » (c. p. 195, 8025 Zurich) juge utile de rappeler. Il s'agit donc d'un mois d'été vu par une publication de gauche suisse-allemande; cela correspond-il à vos souvenirs ?

1^{er} août. Pour la deuxième année consécutive, le « Tour de Suisse » pour la paix démarre. Organisé par la « coordination » des objecteurs de conscience, il durera douze jours et pour la première fois franchira la Sarine.

1^{er} août. Gulf Oil Suisse met la main sur Chevron Suisse, et par là sur l'un des plus gros distributeurs de benzine dans notre pays.

5. A Olten, Bâle, Zurich et Genève, des manifestations de protestation contre les brutalités commises par la police française à l'endroit des manifestants anti-nucléaires.

6. Dans les environs de Zurich, la police appréhende trois « terroristes » en possession de « cock-

tails molotov »; cinq jours après, ils sont relâchés : les « cocktails molotov » n'étaient que des bouteilles de bière vides...

9. La branche suisse du Service civil international décide de mettre en chantier une nouvelle initiative populaire sur le service civil. Une réponse aux manœuvres du Conseil fédéral qui ont abouti à vider de sa substance l'initiative de Münchhausen.

9. Trois mois d'emprisonnement à une recrue qui refuse d'être incorporée pour des raisons de conscience. Un jugement du tribunal de division 9b à Bellinzone.

9. Après le Crédit Suisse, l'UBS ! Mais il n'y va « que » de quatre millions pour lesquels un directeur d'UBS Genève devra répondre devant un tribunal.

11. Le parti du Travail, les Organisations progressistes et le Parti socialiste autonome déposent à Berne une liste de 34 547 signatures appuyant une demande de référendum contre le « paquet d'économies » prévues par le Conseil fédéral.

13. La fête organisée pendant toute la fin de la semaine sur le site prévu pour la centrale de Gösgen est un succès.

15. Hoffmann-La Roche investit près de 100 millions de francs pour racheter la Cîtrique Belge.

15. Après 29 mois de détention dans les prisons zurichoises, Petra Krause est livrée à la justice italienne : à cet effet avait été organisée une campagne de sensibilisation à l'échelle mondiale.

Soldats muselés

17. Muselière pour soldats à La Chaux-de-Fonds : voici venu le temps de purger sa peine pour le soldat qui avait distribué des tracts devant la caserne de Colombier et avait été condamné pour cela à vingt jours d'arrêts de rigueur (manifestations de solidarité les jours suivants).

18. Le Département de justice et police lève l'interdiction de séjour qui pesait sur le général Spinola, convaincu, à l'époque, d'avoir organisé depuis la Suisse un putsch au Portugal (« Zeitdienst » : « Le département de Furgler aide la droite portugaise »).

18. Un référendum sera lancé contre la neuvième révision de l'AVS décidée par le Parlement.

18. Une « remarquable professeur, aimée des parents », comme la décrit le directeur de son école, ne sera pas nommée inspectrice scolaire à Soleure parce que son mari est membre des Organisations progressistes. Un pas de plus vers l'« interdiction professionnelle » en vigueur en Allemagne fédérale.

22. Après discrète consultation auprès des gouvernements cantonaux, le département Furgler propose une nouvelle mouture de police fédérale ; un démenti aux déclarations de Furgler lui-même assurant que la Suisse n'était pas un Etat policier.

23. 91 315 signatures déposées à Berne par la « coordination nationale antinucléaire » pour un moratoire.

23. Une préfiguration de la Fupo (police de Furgler) : 60 grenadiers bernois assiègent les six occupants du « Spitalacker » à Berne.

25. Libération de Petra Krause en Italie.